

Enquête sur la disponibilité des services de santé de reproduction (SR)

TERMES DE RÉFÉRENCE DU CONSULTANT

1. Contexte

Depuis 2010, l'UNFPA, par l'intermédiaire de son Programme mondial de sécurisation des produits de santé reproductive (GPRHCS), a conduit une enquête annuelle sur la disponibilité et l'état des stocks de contraceptifs et de médicaments pour la santé maternelle. Cette enquête annuelle s'est réalisée dans douze pays qui constituent le cycle 1 du programme GPRHCS portait essentiellement sur le suivi des indicateurs de résultats du cadre de suivi et d'évaluation.

À compter de 2013, l'enquête a été élargie à 46 pays dont le Togo et abordera d'autres points essentiels, notamment la prestation des services de planification familiale. Bénéficiant de cet élargissement et dans le souci de renforcer le partenariat entre la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) et l'UNFPA en vu de la capitalisation institutionnelle dans la production des données la santé de reproduction, l'enquête 2015 ; deuxième édition du genre a été confiée à la DGSCN.

L'opération se fera en étroite collaboration avec la Division de la Santé familiale (DSF) pour les actions de facilitation auprès des formations sanitaires échantillonnées par la mise à disposition d'un consultant spécialiste SR qui se chargera d'appuyer l'équipe dans la réalisation de l'enquête.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente TDR du spécialiste SR pour la réalisation de l'enquête sur la disponibilité des services de SR.

2. Tâches du spécialiste SR

De façon générale, le spécialiste SR a pour mission de prendre une part active dans la formation et la rédaction du rapport et plus spécifiquement à :

- Former les agents de collecte particulièrement dans les sections relatives au système sanitaires, aux réglementations en vigueur dans la prestation et la spécification des produits et service SR et PF.
- Contribuer à la rédaction du rapport notamment les sections se rapportant aux considérations sanitaires et justification de l'étude ; à la gestion du système de santé au Togo et aux directives, lois et protocoles nationaux. Le spécialiste SR se chargera de faire les recommandations issues de l'étude.
- Prendre activement part à la présentation et diffusion des résultats de l'enquête.

3. Durée et période

La durée de la mission de l'expert SR est de six semaines à compter de la formation des agents de collecte. Toute fois, il faut mentionner que la période de présentation des résultats

où le spécialiste SR sera mis à contribution ne fait pas partie de la période indiquée vue que la détermination de celle dépend de l'agenda du commanditaire.

Le spécialiste SR peut déjà commencer la rédaction des parties qui ne nécessitent pas la disponibilité des résultats.